



# AU JARDIN DE LA FORME INSCRIPTION 2024-2025

|              |  |
|--------------|--|
| Montant cot. |  |
| N° chèque(s) |  |
| Nom chèque   |  |
| Date C.M.    |  |

Pour la pratique des cours, nous vous recommandons une paire de chaussures de sport avec de bonnes semelles, VOTRE tapis de sol, une serviette de bain, une bouteille d'eau,

### CHAUSSURES de Gym à chausser à l'intérieur des salles

Chaussettes ou chausson de danse ou pied nu en Baby Gym, Pilates, Postural Ball et Gym'Douce et au DOJO

### Documents à fournir

1- La feuille de renseignements ci-dessous complétée avec VOS CHOIX HORAIRES

2- Attestation de santé ou Certificat médical pour la pratique de la gymnastique d'entretien si réponse oui au questionnaire de santé (VOIR DOCUMENT JOINT majeur / mineur)

3- Adresse courriel OBLIGATOIRE pour la licence et les informations de l'association.

Sans adresse mail, une enveloppe timbrée à votre nom et adresse

4- OBLIGATOIRE : Votre signature sur les annexes

### 5- Votre règlement par CHEQUE à l'ordre de « Au Jardin de la Forme »

Multi cours 190 € /

1 cours, Baby Gym, FREERUN 145 €

Tarif social 1 cours 70 € / multi-cours 90 €

REMISE FAMILLES -10 € remise famille pour le 2ème dossier et suivants, dossiers remis simultanément

### VEILLER A ECRIRE LISIBLEMENT

Numéro de licence .....

Nom d'usage ..... Prénom .....

**NOM de naissance\*** ..... \* obligatoire **Date de naissance**.....

Email adhérent..... Tel .....

Adresse : .....

### Baby'Gym

Nom parent 1..... Nom parent 2 .....

Nom de l'Assistante Maternelle.....

Email Assistante Maternelle..... Tel .....

Désirez-vous un reçu (pour votre CE etc...) ..... OUI NON Rayer la mention inutile

### OBLIGATOIRE Entourez vos horaires -MAXI 3 séances sur les salles en rose ou grisé

| Lundi                                   | Mardi                              | Mercredi                   | Jeudi                         | Vendredi                              |
|---|------------------------------------|----------------------------|-------------------------------|---------------------------------------|
| Gym' Tonique<br>9h 25 - 10h 25          | BABY GYM<br>10h 15- 11h            |                            | Postural Ball<br>9h15 - 10h15 | Gym' Tonique<br>9h15 - 10h15          |
| BABY GYM<br>10h 30 - 11h30              | Actigym'SENIOR<br>11h15 - 12h15    | Gym' Douce<br>10h - 11h    | BABY GYM<br>10h15 - 11h15     | Nordic Yoga<br>NOUVEAU 10h 11h        |
| Gym Santé Adaptée<br>11h30 - 12h30      | PILATES stretching<br>12h15- 13h15 | Gym'Douce<br>11h05 - 12h05 | PILATES / YOGA<br>12h30-13h30 | Actigym'SENIOR<br>10h 30- 11h 30      |
| Bungy Pump<br>18h10 -19h10              | CROSS Training<br>18h 10 – 19h10   | Gym' TONIQUE<br>19h - 20h  | Gym'Ball<br>16h40-17h40       | Stretch Yoga Pilates<br>12h30 - 13h30 |
| NOUVEAU 17h45-19h15<br>Freerun 8-16 ans |                                    | Gym' HOMMES<br>20h - 21h   | PILATES<br>18h45 - 19h30      |                                       |

## Inscription Au Jardin de la Forme 2024-2025

### ANNEXE 1 – DROIT A L'IMAGE

J'autorise que des photos de groupes des séances, figurent dans la communication de l'association (La Dépêche, affiches de rentrée, revues fédérales, bulletin municipal, carte de vœux électronique, page facebook de l'association.)

OUI / NON      *Date*.....      *Signature* .....

### ANNEXE 2 - Règlements des salles pour la pratique sportive

#### SALLE DU LAC

Les participants entrent par le vestiaire et chaussent des **CHAUSSURES propres**, et réservées à la gym dans le vestiaire avant d'entrer dans la salle de pratique

#### GASCO'SPORTS

Les participants passent par le vestiaire et chaussent à l'intérieur du gymnases des **CHAUSSURES propres**, réservées à la gym

#### DOJO

Les participants se déchaussent, avant d'entrer dans la salle pieds nus ou en chaussettes anti-dérapantes ou en chausson de gym

*Date*.....      *Signature* .....

### ANNEXE 3 - HONORABILITE des BENEVOLES

Le ministère des Sport met en place un contrôle systématique de l'honorabilité des animateurs bénévoles et des équipes dirigeantes des clubs sportifs. (obligation légale de ne pas avoir fait l'objet d'une condamnation pénale ou d'une mesure de police administrative pour pouvoir accéder à une fonction)

En cas d'accès à des fonctions de dirigeant ou d'animateur bénévole (occasionnel ou régulier) je suis informé(e) que les éléments constitutifs de mon identité seront transmis par la FFEPGV aux services de l'ETAT afin qu'un contrôle automatisé de mon honorabilité, au sens de l'article L 212-9 du Code du Sport soit effectué (contrôle du bulletin n°2 et du FIJAIS)

*Date*.....      *Signature* .....

### Annexe 4 - ADHESION et LICENCE FFEPGV.

La licence de la FFEPGV sera adressée par mail au licencié.

#### 1 - Assurance

Conformément à l'article L. 321-1 du Code du sport, la FFEPGV a conclu un contrat d'assurance (avec la MAIF) qui couvre les associations et les adhérents pour l'ensemble des activités mises en oeuvre du 1<sup>er</sup> septembre 2024 au 31 aout 2025

Le licencié est informé de l'intérêt que présente la souscription d'une assurance complémentaire de personne couvrant les dommages corporels auxquels sa pratique sportive peut l'exposer et de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. Il peut souscrire ces garanties complémentaires auprès de l'assureur de son choix.

La MAIF propose aux licenciés une Option I.A. Sport + facultative qui se substitue à la garantie de base, et permet de bénéficier de capitaux plus élevés et de prestations supplémentaires. (12.80 € de cotisation pour 2024-2025, bordereau disponible auprès de l'association Au Jardin de la Forme)

#### 3 - Statuts et Règlement intérieur

L'adhésion à l'association entraîne l'acceptation de l'ensemble des dispositions de ses statuts et de son règlement intérieur. Les documents sont consultables auprès de l'association. (Affichage sur le site internet et dans les cahiers de présence de chaque salle)

#### 4 - Participation à l'Assemblée Générale

L'association est administrée par un Comité Directeur bénévole. Il est important que chacun participe à la vie du club notamment par sa présence à l'Assemblée Générale annuelle.

#### 5 - Utilisation des données personnelles

L'adhérent est informé que l'association et la FFEPGV collectent et utilisent ses données personnelles dans le cadre de son contrat d'adhésion avec l'association et du contrôle de l'honorabilité lorsqu'il est nécessaire. Les données personnelles de chaque adhérent sont utilisées à des fins de gestion associative, mais également à des fins statistiques non-nominatives. Chaque adhérent est informé qu'il a un droit d'accès, de modification, d'effacement et de portabilité qu'il peut exercer sur ses données personnelles. Pour faire valoir ce droit, l'adhérent devra envoyer un e-mail à l'association ou à la fédération à l'adresse suivante « contact@ffepgv.fr ».

*Date*.....      *Signature* .....